

Commissaire par passion, syndicaliste par raison...

Je vote SICP !

Depuis dix ans, notre métier a profondément évolué : nous sommes passés d'une logique de corps éclaté dont les intérêts étaient trop souvent liés à des rémunérations annexes, variables selon les postes, à celle d'un corps unifié et «moralisé».

Cependant, les missions et, il faut bien le dire, les contraintes, ont également considérablement augmenté au cours de ces dix dernières années. Les politiques de sécurité étant aujourd'hui au cœur du débat public, leurs principaux acteurs, les commissaires de police et les personnels qu'ils encadrent, font face à des demandes exponentielles.

Dans le même temps, notre nouveau statut d'août 2005, reprenant les dispositions prévues dès le protocole d'accord de 2002, a instauré une mobilité promotionnelle et fonctionnelle avec, pour seules contreparties, la banalisation de l'échelon fonctionnel de commissaire divisionnaire et la suppression du grade de principal.

En outre, aucun dispositif n'a été mis en œuvre pour compenser ce qui fait aujourd'hui figure d'épouvantail pour tous nos collègues : la mobilité dans toutes ses modalités ; ce qui est d'autant plus regrettable que d'autres corps de la haute fonction publique soumis à cette obligation ont bénéficié de mesures transitoires très favorables.

le SICP est affilié à la CFDT

- > Le SICP est membre de la Fédération CFDT Interco qui, forte de plus de 50.000 adhérents appartenant tant à la fonction publique d'État ou territoriale qu'à certains secteurs privés, œuvre pour défendre les intérêts professionnels de chacun dans le respect de ses valeurs fondamentales.
- > La Fédération Interco CFDT défend notamment les fonctionnaires des Affaires Étrangères, de la Justice et des Affaires Sociales. Elle siège au Conseil Supérieur de la Fonction Publique ainsi qu'au CTP Ministériel de l'Intérieur, forte de ses résultats dans les Préfectures et à l'Administration Centrale.

Face à la remise en cause systématique de nos prérogatives et à l'empilement des contraintes, nous avons choisi de défendre les intérêts de tous les commissaires de police en abordant les problèmes qui nous concernent tous, de façon pragmatique et concrète, plutôt que de nous satisfaire d'un statut virtuel de «haut fonctionnaire».

Face à l'atonie syndicale et à la pratique du consensus à tout prix avec l'administration, nous entendons porter les revendications collectives du corps des commissaires et revenir à la défense des intérêts individuels de ses membres.

Grâce à votre soutien, nous pourrions enfin faire vivre le pluralisme syndical dans notre profession et démontrer que nous avons eu raison de croire qu'il était possible de porter un autre discours sur le corps des commissaires.

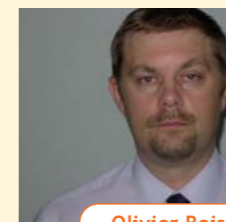
Vous êtes nombreux à nous avoir soutenus depuis plusieurs mois.

**Aujourd'hui,
nous avons besoin de votre voix
pour vous représenter en CAP !**

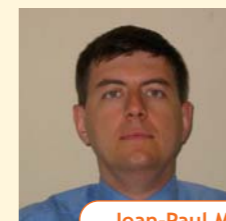
**Pour une nouvelle défense
des commissaires !**

Votez SICP !

pour les commissaires



Olivier Boisteaux



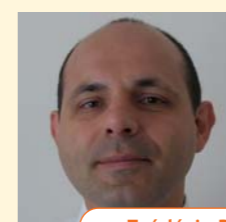
Jean-Paul Mégret



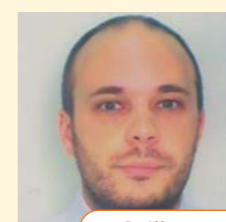
Gérard Willemin



Frédéric Trannoy



Frédéric Roux

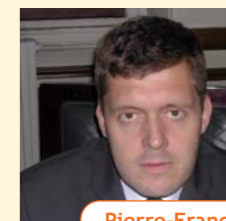


Guillaume Petit

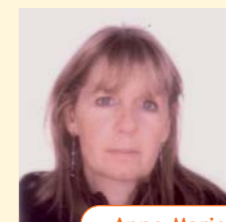
pour les commissaires divisionnaires



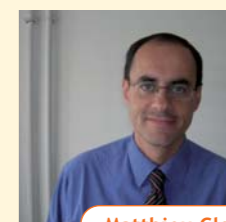
Alain Perez



Pierre-François Guérin



Anne-Marie Spitz



Matthieu Clouzeau

Élections professionnelles
Commission Administrative Paritaire
23 novembre 2006

Loin de la démagogie,
vous savez que notre syndicat
a le courage de s'engager
en toute indépendance

Tous avec le SICP • affilié à la CFDT

1 Face à une mobilité imposée qui a été mise en œuvre sans mesures d'accompagnement

- > En matière de logement : passage à un système d'allocation logement pour tous les commissaires.
- > Remboursement des frais réels liés aux déménagements.

2 Face à certaines règles trop contraignantes de la mobilité

- > Concernant la mobilité promotionnelle : passage à une logique de métier plutôt qu'à une logique de mobilité entre directions.
- > Concernant la mobilité fonctionnelle : assouplissement des règles de délais (maximum porté de 4 à 5 ans, avec prolongation possible jusqu'à 7 ans, sur demande de l'intéressé).

3 Pour des intérêts spécifiques qui n'ont pas été défendus avec efficacité

- > Augmentation de l'allocation de service qui n'a jamais été revalorisée depuis sa mise en place en 1996 (à l'inverse de la prime de commandement, déjà revalorisée 3 fois).
- > Instauration d'un indice 820 pour repositionner l'indice sommital des ex-«anciens commissaires principaux» au niveau de l'échelon fonctionnel des commandants (échéance 2012).

4 Face à la nécessité de garantir la crédibilité de notre action au quotidien

- > Amélioration des outils de management à disposition des chefs de service.
- > Fixation d'objectifs liés à l'activité du service et non à des paramètres que nous maîtrisons peu (les faits constatés, écrous).
- > Instauration de frais de représentation permettant de financer les actions de communication et de représentation, en interne comme en externe.
- > Attribution d'un pouvoir budgétaire, réel et étendu, déconcentré au niveau des chefs de service.

Parce que...

- > trop de collègues se sont retrouvés souvent bien seuls face à la difficulté.
- > le métier que nous avons choisi, aussi passionnant soit-il, ne peut justifier toutes les contraintes.
- > les sujétions imposées aux commissaires n'ont jamais été aussi grandes.
- > plus que son unité, c'est l'existence même de notre corps qui est aujourd'hui remise en cause.
- > de nombreux dossiers sont toujours au point mort.

**Le SICP veut apporter
une nouvelle manière
d'envisager le syndicalisme
chez les commissaires
et leur rendre
leur véritable place de chefs de police**

5 Pour un positionnement du corps dans l'avenir et la garantie de son efficacité

- > Individualisation des parcours en valorisant la carrière de ceux qui, quelle que soit la direction, choisissent des postes définis comme difficiles (sur le modèle de l'A.S.A.).
- > Augmentation régulière du nombre de commissaires divisionnaires pour atteindre le ratio 45/55.
- > Mise en place d'une gestion moderne des ressources humaines permettant le décroisement des carrières pour faciliter les passerelles entre directions, pour les commissaires divisionnaires en particulier.
- > **Restaurer la transparence dans le déroulement des CAP.**

•••> Faites le choix du pluralisme, n'oubliez pas de voter !

- Vote à l'urne le 23 novembre 2006 de 8 h à 17 h
- En cas de résidence administrative éloignée du bureau de vote ou en cas d'empêchement, vous devez voter par correspondance. Le bulletin devra parvenir au président du bureau, avant 17 h, le 23 novembre. Lors du vote par voie postale, n'oubliez pas de signer votre enveloppe.
- Le panachage rend nul le vote : votez pour toute la liste !